



Cultes

Tous les hospitalisés doivent être en mesure de participer à *l'exercice de leur culte* ou de *recevoir la visite du ministre du culte de leur choix*.

La volonté de respect des croyances et convictions des personnes hospitalisées est affirmée par le Service de santé des armées qui fait appel à des *représentants des cultes* qui exercent leur ministère auprès des patients de l'hôpital. Ils sont situés *au centre du 4^{ème} étage*.



Catholique

04.91.61.70.18 | 06.89.30.14.81

Messe à la chapelle
au 4^{ème} étage TOUR Sud.

Visites aux hospitalisés le souhaitant.



Israélite

04.91.38.62.87 | 06.14.22.38.23

Visites aux hospitalisés le souhaitant.



Musulman

04.91.61.75.20 | 06.26.47.20.46

Permanence le lundi et le mercredi
Visites aux hospitalisés le souhaitant.



Orthodoxe

04.91.59.29.74

Orthodoxe russe

04.42.22.25.05

Visites aux hospitalisés le souhaitant.



Protestant

04.91.61.75.31 | 06.62.67.92.79

Visites aux hospitalisés le souhaitant.

